



Questions sur la succession de dettes

Par **aurel1987**, le **23/07/2011 à 12:28**

Bonjour, rn je voudrais savoir si les dettes d'une personne pouvait se transmettre aux enfants une fois la personne décédé. rn Si oui comment y remédié avant que cela arrive.

Par **mimi493**, le **23/07/2011 à 12:34**

Il suffit que les enfants, s'ils savent qu'il y a plus de dettes que d'actifs, qu'ils refusent la succession auprès du greffe du TGI

Par **aurel1987**, le **23/07/2011 à 18:08**

Merci de votre précédente réponse. rn Es que c'est avant le décès qu'il faut le faire ou bien es qu'on nous le demande après. Es-que le TGI est bien le tribunal de grande instance?

Par **mimi493**, le **23/07/2011 à 20:02**

Après le décès, quand la succession est ouverte